

République Française
 Département SEINE ET MARNE
BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	33	39

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 39		
Contre : 0		
Abstention : 0		

L'an 2025, le 11 Février à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 04/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 04/02/2025.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BARRES Fabienne (visioconférence), BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique (visioconférence), DUMENIL Stéphanie (visioconférence), DUTRIAUX Nathalie (visioconférence), LUCZAK Daisy, NINERAILLES Brigitte, PONSARDIN Catherine, TAMATA-VARIN Marième, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIBERT Nicole, VIEIRA Patricia, MM : BARBERI Serge, BELFIORE Elio, CHANUSSOT Jean-Marc (visioconférence), GERMAIN Jean-Luc, JAROSSAY Gilbert (visioconférence), JEANNIN Hervé (visioconférence), JULLEMIER Jean-Luc, MEDEIROS Manuel, MOTTE Patrice (visioconférence), POIRIER Daniel (visioconférence), PRIOUX Pierre-François, RACINE Pierre (visioconférence), ROMAIN Emilien (visioconférence), ROSSIGNEUX Gilles, ROUSSELET Gérard, SAINT-JALMES Patrice, SAOUT Louis Marie (visioconférence), VENANZUOLA François, VIGIER Mathias

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MOTHRE Béatrice à Mme VAROQUI Geneviève, MM : ANTHOINE Emmanuel à M. VENANZUOLA François, CALVET Jean à M. MEDEIROS Manuel, CASEAUX Hubert à M. VIGIER Mathias, CHAMPIN Gérard à Mme LUCZAK Daisy, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian

Excusé(s) : Mme HELLIAS Aline, M. CAMEK Julien

Absent(s) : Mmes : BALLABENE Sandra, GIRAUT Muriel, KUBIAK Françoise, PASQUET Hélène, SALAZAR Joëlle, MM : BETTENCOURT François, GROSLEVIN Gilles, GUECHATI Amin, LAGÜES-BAGET Yves, NESTEL Gilles, REMOND Bruno, WOCHENMAYER Jonathan

A été nommé(e) secrétaire : M. VIGIER Mathias

2025_10 – Tarification des mini-séjours intercommunaux 2025

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente,

Vu les statuts de la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux,

Vu les dispositions du Code General des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2019_82 du 26 juin 2019 portant sur la définition de l'intérêt communautaire action sociale,

Vu l'article 2 page 5 sur les modalités financières du règlement intérieur fixant le calcul des tarifs communautaires :

« Le tarif des mini-séjours sera calculé en tenant compte du (tarif journalier) X (nombre de jour du séjour) + (montant forfaitaire fixé par le conseil communautaire appliqué par tranche fixé par le conseil communautaire) ».

- Acompte : 50% du montant du mini séjour sera demandé à la confirmation de la Pré-réservation.
- Solde : 50% après mini séjour.

Vu la délibération 2022_113 du 17 novembre 2022, fixation du règlement intérieur des structures ALSH intercommunales applicable à compter du 1^{er} septembre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission Enfance – Jeunesse – Sport du 03 février 2025 sur les tarifs des mini-séjours proposés,

Vu la délibération 2025_09 du 11 février 2025 fixant les tarifs des accueils de loisirs intercommunaux,

Considérant l'organisation de deux mini-séjours dans chaque Accueil de loisirs Intercommunaux,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire :

FIXE le montant forfaitaire selon un taux d'effort personnalisé à chacune des tranches de revenus, par rapport au prix séjour facturé à la collectivité, soit :

- T1 = 28%
- T2 = 32%
- T3 = 40%
- T4 = 46%
- T5 = 52%
- T6 = 58%
- T7 = 60%
- Extérieur : 100%

FIXE les tarifs des mini-séjours comme suit (en euros) :

1. ALSH « châtelet »

« Tous en selle ! » du 7 juillet au 11 juillet 2025

Thème du séjour : « Poney / Ferme » - 6 à 11 ans**Coût de revient du mini-séjour : 659 €/enfant**

24 enfants	1 ENFANT			2 ENFANTS ET PLUS		
<i>Tranches</i>	Montant Forfaitaire	Montant Journalier ALSH X 5 jours	Coût de revient de la semaine par enfant	Montant Forfaitaire	Montant Journalier ALSH X 5 jours	Coût de revient de la semaine par enfant
T 1	184 €	40,95	225,34	184 €	35,25	219,64
T 2	211 €	51,75	262,48	211 €	44,50	255,23
T 3	263 €	62,50	325,92	263 €	53,75	317,17
T 4	303 €	78,95	381,88	303 €	67,85	370,78
T 5	342 €	94,45	436,89	342 €	81,25	423,69
T 6	382 €	110,50	492,45	382 €	95,05	477,00
T 7	395 €	116,55	511,68	395 €	100,25	495,38
Tarif extérieur	-	-	658,54	-	-	658,54

« Médiéval » du 25 au 29 août 2025**Thème du séjour : « Médiéval » - 6 à 11 ans****Coût de revient du mini-séjour : 411 €/enfant**

24 enfants	1 ENFANT			2 ENFANTS ET PLUS		
<i>Tranches</i>	Montant Forfaitaire	Montant Journalier ALSH X 5 jours	Coût de revient de la semaine par enfant	Montant Forfaitaire	Montant Journalier ALSH X 5 jours	Coût de revient de la semaine par enfant
T 1	115 €	40,95	156,02	115 €	35,25	150,32
T 2	132 €	51,75	183,26	132 €	44,50	176,01
T 3	164 €	62,50	226,88	164 €	53,75	218,13
T 4	189 €	78,95	267,99	189 €	67,85	256,89
T 5	214 €	94,45	308,15	214 €	81,25	294,95
T 6	238 €	110,50	348,86	238 €	95,05	333,41
T 7	247 €	116,55	363,13	247 €	100,25	346,83
Tarif extérieur	-	-	410,96	-	-	410,96

2. ALSH Coubert ».« Les explorateurs » du 7 juillet au 11 juillet 2025**Thème du séjour : « Activités variées » - 6 à 11 ans****Coût de revient du mini-séjour : 508 €/enfant**

Tranches	24 enfants			1 ENFANT			2 ENFANTS ET PLUS		
	Montant Forfaitaire	Montant Journalier ALSH X 6 jours	Coût de revient de la semaine par enfant	Montant Forfaitaire	Montant Journalier ALSH X 6 jours	Coût de revient de la semaine par enfant	Montant Forfaitaire	Montant Journalier ALSH X 6 jours	Coût de revient de la semaine par enfant
T 1	142,23 €	40,95	183,18 €	142 €	35,25	177,48 €			
T 2	162,55 €	51,75	214,30 €	163 €	44,50	207,05 €			
T 3	203,18 €	62,50	265,68 €	203 €	53,75	256,93 €			
T 4	233,66 €	78,95	312,61 €	234 €	67,85	301,51 €			
T 5	264,14 €	94,45	358,59 €	264 €	81,25	345,39 €			
T 6	294,62 €	110,50	405,12 €	295 €	95,05	389,67 €			
T 7	304,78 €	116,55	421,33 €	305 €	100,25	405,03 €			

Tarif extérieur	-	-	507,96 €	-	-	507,96 €
------------------------	---	---	-----------------	---	---	-----------------

« Sport'toi bien ! » du 25 au 29 août 2025**Thème du séjour : « Sport'toi bien ! » - 6 à 11 ans****Coût de revient du mini-séjour : 411 €/enfant**

24 enfants	1 ENFANT			2 ENFANTS ET PLUS		
Tranches	Montant Forfaitaire	Montant Journalier ALSH X 5 jours	Coût de revient de la semaine par enfant	Montant Forfaitaire	Montant Journalier ALSH X 5 jours	Coût de revient de la semaine par enfant
T 1	115 €	40,95	156,02	115 €	35,25	150,32
T 2	132 €	51,75	183,26	132 €	44,50	176,01
T 3	164 €	62,50	226,88	164 €	53,75	218,13
T 4	189 €	78,95	267,99	189 €	67,85	256,89
T 5	214 €	94,45	308,15	214 €	81,25	294,95
T 6	238 €	110,50	348,86	238 €	95,05	333,41
T 7	247 €	116,55	363,13	247 €	100,25	346,83
Tarif extérieur	-	-	410,96	-	-	410,96

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
 Au Châtelet-en-Brie, le 12/02/2025
Le Président,
Christian POTEAU



Le Secrétaire de séance,
M. VIGIER Mathias



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télerecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le 14/02/2025

Berger
Lefrault

ID : 077-200070779-20250212-202510-DE